



Cofinancé par
l'Union européenne



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

RAPPORT

PROTECTEURS DE
L'ENVIRONNEMENT

2025

Produit par

Alice DUBIEF
Aileen THEVENIN
Adrien MONTEIRO

Delphine VILLARBU
Julie CAQUELARD

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	4
Remerciements.....	5
I. Introduction.....	6
a) L'île d'yeu	6
b) Présentation de l'équipe 2025	6
c) Matériel	7
II. Nos missions.....	8
a) Partie terrestre	8
i. Patrouilles	8
ii. Suivis plage.....	11
iii. Affichage plage.....	11
iv. Ramassage déchets.....	12
v. Espèces Exotiques Evahissantes.....	12
b) Partie marine	13
i. Suivi herbier ker Châlon	13
ii. Lien avec les instances	16
iii. Sensibilisation au port.....	16
iv. Nav & co	17
v. Mission complémentaire	17
c) Communication	17
i. Stands.....	17
ii. Publication intramuros.....	18
iii. Neptune FM	19
III. Retours / propositions.....	20
a) Nos propositions	20
Bouées de signalisation pour matérialiser la zone d'interdiction à ker Châlon	20
Lien avec l'Office du Tourisme de Fromentine	20
Communication dans les magasins de location de vélos, avec le petit train et le petit car	20
Réglementation sur les vélos électriques.....	21
Film pour les compagnies de bateaux.....	21
Quota pour limiter le nombre de touristes	22
Plus de protecteurs et de protectrices de l'environnement.....	23
Plus de panneaux	23
Propositions d'aménagements globaux.....	24

Propositions d'aménagements par secteurs	26
IV. Conclusion	39
Annexe 1 : Document déposé sur les embarcations stationnées au mauvais endroit.....	40
Annexe 2 : Affichage panneaux de plage.....	41
Annexe 3 : Documents distribués aux usagers des cabanes des Sabias	42
Annexe 4 : Affiche griffes de sorcière	43
Annexe 5 : Cartographie des herbiers de zostères présents sur la côte nord	44
Annexe 6 : Liste des informations relevées lors des sorties en kayak	45
Annexe 7 : Affiche Nav&Co.....	46
Annexe 8 : Support de sensibilisation sur les espèces et les habitats de l'île	47
Annexe 9 : Support de sensibilisation sur les pressions et les actions à mener en conséquence	48

GLOSSAIRE

AIS : Automatic Identification System

ARS : Agence Régionale de Santé

ASVP : Agent de Surveillance de la Voie Publique

CACEM : Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

EEE : Espèce Exotique Envahissante

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

OFB : Office Français de la Biodiversité

VAE : Vélo à Assistance Electrique

Remerciements

Avant toute chose, nous tenons à exprimer nos remerciements aux personnes qui nous ont permis de mener à bien nos missions dans les meilleures conditions possibles.

Nous remercions Delphine VILLARBU et Julie CACQUELARD, chargées de mission Natura 2000, pour l'opportunité qu'elles nous ont offert, leur encadrement et leur soutien tout le long de cette saison d'été 2025.

Véronique BOUTEAU, du service environnement Régie déchets pour son encadrement et les temps d'échanges accordés.

Adeline GABORIT du service Régie déchet, ainsi que les ambassadrices du tri, Agathe LIMARE et Tiffany CHARUAU, pour avoir répondu à nos questions.

Sandrine DESMARET, pour le temps qu'elle nous a accordé à partager sa passion ornithologique, pour ses conseils et le partage de ses connaissances sur la faune et la flore de l'île.

Isabelle CADOU adjointe à l'environnement, son bras droit Valérie Auriaux ainsi que les élu.e.s de la commission environnement.

Mme CHARUAU, Maire de l'île d'Yeu, pour son engagement en faveur de l'environnement.

Merci à Corinne RICOLLEAU de l'office du tourisme, Nicolas LE BARS, Directeur de la Capitainerie et les membres du camping municipal pour leur accueil et leur investissement dans la présentation de stands.

Nous remercions également très fortement les membres de la police municipale, du temps qu'ils nous ont accordé pour répondre à certaines de nos interrogations, pour leur écoute et leur attention aux informations relatives à nos sujets environnementaux lors des patrouilles communes : Liam, Ambre, Carroline, Noël, Valentine, Louis, Tristan, Louis, Tiphonie et bien sûr Emilie.

Merci à Eve GANGLOFF du Conservatoire des Espaces Naturel des Pays de la Loire, pour le partage de ses connaissances sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et le temps de formation.

Merci aux membres de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), à Marion RABOURDIN et Bertille TESSON pour leur formation.

Merci aux membres l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour leur temps d'échange, et notamment Frédéric PORTIER, Chef de Service départemental adjoint au Service départemental de la Vendée.

Merci aux équipes du Semaphore de nous avoir accueilli pour nous présenter leur missions et faire le lien avec notre poste.

Merci à Pablo PLANCHOT pour son travail, pour son aide avec le GPS, et les retours rapides concernant nos relevés communs.

I. Introduction

a) L'île d'Yeu

L'île d'Yeu est une île au large des côtes atlantiques appartenant au groupement des îles du ponant. Elle appartient au département de la Vendée et à la région des Pays de la Loire. S'étendant sur une largeur maximale de 3,9km et sur 9,8 km de long, avec une superficie de 23,32 km², on peut en faire le tour en suivant le GR®80, long de 27 km.

L'île d'Yeu possède une richesse en faune, en flore, en habitats qui lui a valu d'être placée sous directive européenne Natura 2000. Trois sites sont référencés : un site terrestre « Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'ILE D'YEU » ainsi que deux sites marins « Plateaux rocheux de l'île d'Yeu » et « Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent ». L'animation du site terrestre a été confiée à la commune tandis que l'animation des deux sites marins ont été confiés à l'OFB, l'Office Français de la Biodiversité.

L'île, bien que chaque espace possède son authenticité, peut être décrite selon deux visages distincts. La façade nord est plutôt sablonneuse et verdoyante, on y trouve des longues plages de sable ainsi que des dunes boisées (bois des sapins et bois des conches). Sur cette côte se trouve le chef-lieu de la commune, Port-Joinville. La façade sud, est quant à elle, caractérisée par ses criques et des falaises, elle est plus communément appelé « côte sauvage ».

Par ses paysages et sa qualité de vie, l'île d'Yeu attire de nombreux touristes et résidents secondaires. Ainsi, la population annuelle passe de 4 887 habitants (en 2022 selon l'INSEE), à plus de 30 000 en période estivale (selon l'Office de Tourisme). Les espaces et espèces protégés souffrent alors de cette fréquentation. En effet, la pression anthropique a des conséquences néfastes sur les milieux. C'est dans ce contexte que le poste de protecteur.ice de l'environnement intervient.

b) Présentation de l'équipe 2025

Depuis 2006, chaque été, des saisonniers sont embauchés en juillet et en août pour le poste de protecteur de l'environnement. Cet été nous étions trois, avec deux tiers de notre poste financé par l'Etat et l'Europe via Natura 2000, un tiers financé par l'Office Français de la Biodiversité. Etre trois saisonniers permet d'avoir chaque jour de la semaine un binôme sur le terrain, incluant les jours fériés et les week-ends.

La répartition de notre temps s'effectue ainsi en fonction des subventions : deux tiers de notre temps sont alors consacrés à la zone terrestre sous la direction de Delphine Villarbu, chargée de la mission Natura 2000 terrestre, tandis qu'un tiers de nos missions est effectué sur les thématiques marines, encadré par Julie CAQUELARD, chargée de mission Natura 2000 en mer.

Etre sur le terrain nous permet d'être un relai pour la municipalité et l'Office Français de la Biodiversité, nous sommes ainsi les yeux et les oreilles pour ces institutions. Cela permet d'apporter des explications au public lorsqu'il y a une incompréhension ou de faire du lien lorsqu'il y a des éléments à faire remonter.

Ce rapport présentera donc nos observations et nos retours de terrains, avec dans un premier temps nos missions détaillées, puis dans un second temps, des propositions d'améliorations de secteurs problématiques liés à la fréquentation humaine.

L'équipe est composée de trois protecteurs pour cette saison 2025 : Alice Dubief, fraîchement diplômée d'un BTS Gestion et Protection de la Nature au CFPPA d'Aix-Valabre. Elle vient sur l'île depuis petite à différentes périodes de l'année. Aileen Thevenin, diplômée d'un master en Humanités Environnementales à l'université de Nantes, déjà en saison à ce poste en 2023. Adrien Monteiro, diplômé d'un master Sciences de la Mer à l'université Via Domitia à Perpignan, possède déjà une expérience professionnelle sur le littoral vendéen. Notre équipe est complémentaire de par nos études mais également de par nos connaissances du territoire.



c) Matériel

Cette année, nous avons eu la chance d'avoir deux vélos neufs et fonctionnels pour nos déplacements. Nous avons mis sur les paniers des vélos des affiches avec comme inscription « Protection de l'environnement ».

Nous avons également des tee-shirts verts, avec une inscription en jaune « Protecteur de l'environnement » et le logo de la mairie. Cette couleur nous permet d'être facilement visibles et reconnaissables par le public.

Pour nos sorties en mer, nous avons à dispositions deux kayaks, deux pagaies, deux gilets de sauvetage, ainsi qu'un sac étanche pour y mettre des affiches à présenter aux plaisanciers. Pour ces sorties kayak, nous avons également un GPS, qui nous permet de prendre les coordonnées des ancrs des bateaux au mouillage présents sur les habitats à enjeux de la baie de Ker Châlon.

A la mairie, nous avons à disposition un bureau, ainsi qu'un ordinateur connecté à internet et à une imprimante.

Dans notre bureau, nous avons accès aux ressources, livres, documents, rapports des protecteurs des années précédentes, et aux supports de stands, bonifiés au fur et à mesure des années.

Pour nos suivis plages, nous utilisons une paire de jumelles et un thermomètre, également mis à disposition par la mairie.

En début de saison, nous avons eu plusieurs formations sur différents sujets :

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) nous a formé sur les oiseaux nicheurs de l'île, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) du Pays de la Loire nous a formé sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) présentes sur l'île, et nous avons également eu deux formations par l'OFB et la Mairie de l'île d'Yeu sur les zones Natura 2000 présentes sur l'île.

Remarque : Pour les années futures, des sweats aux couleurs des protecteurs seraient utiles pour être toujours reconnaissables même par mauvais temps.

II. Nos missions

La raison d'être de notre présence sur l'île est d'assurer un contact direct avec le terrain et les usagers. Que ce soit pour des thématiques terrestres ou marines, nos interventions nous ont permis d'aborder un large éventail de sujets sur l'ensemble du territoire insulaire.

a) Partie terrestre

i. Patrouilles

C'est sans doute la mission qui nous a le plus occupé durant la saison. La météo, particulièrement favorable, a encouragé une forte fréquentation des littoraux. Les patrouilles se sont révélées essentielles pour plusieurs raisons :

- Sensibiliser les usagers qui ne connaissent pas toujours les règles en vigueur ou les bonnes pratiques à adopter dans les zones naturelles sensibles.
- Répondre aux questions ou sollicitations des visiteurs.

..

0



Nous avons principalement échangé avec des cyclistes circulant sur des sentiers piétons ou se stationnant directement sur les dunes et pelouses. Dans la majorité des cas, ces comportements étaient liés à une méconnaissance des réglementations, à un manque de signalisation ou à une incompréhension du caractère protégé de certaines zones. Certains cherchaient à « bien faire » en ne laissant pas leur vélo sur les chemins pour ne pas gêner le passage, sans savoir que cette action pouvait nuire à l'environnement. Parfois, il est plus instinctif pour les usagers d'avancer au plus proche des côtes et des plages avec les vélos pour limiter la marche. D'autres, parfaitement au courant des interdictions, invoquaient des arguments variés pour justifier leurs actes, comme la crainte du vol ou de vandalisme sur les vélos.



Nous avons également remarqué l'essor des vélos à assistance électrique dotés de roues très larges, proches de celles d'une moto, permettant d'atteindre des vitesses importantes avec peu d'effort.

Un autre point récurrent, notamment en début de saison, concernait le dérangement des goélands nicheurs par les piétons, les vélos ou les chiens. Sur la côte sauvage, en particulier autour du Vieux Château, nous avons observé à plusieurs reprises des vols brusques et des cris d'alarme déclenchés par des chiens non tenus en laisse. L'impact de ces dérangements (abandon de nids, chute prématurée de poussins) reste méconnu du grand public et revenait souvent dans nos échanges.

A plusieurs reprises, nous avons observé des vols de drones le long de la côte. Si nous ne pouvons interroger directement les goélands sur le sujet, leurs réactions laissent peu de doute : cette intrusion n'est pas la bienvenue dans leurs colonies.

De plus, la présence de sacs à déjections abandonnés autour de l'île a été fréquente. L'absence de poubelles, le manque de volonté ou une incivilité assumée semblent en être les principales causes. Nous avons fréquemment informé le public sur la politique de la mairie au sujet des poubelles.

Concernant la fréquentation des plages, nous avons constaté la présence régulière de chiens entre 11h et 20h, malgré l'interdiction. Même si la plupart ne causaient pas de dégradations visibles ni de dérangements aux autres usagers, ces comportements restent contraires à la réglementation du territoire.

Sur un registre similaire, nous avons relevé la présence régulière de fumeurs sur les plages. L'interdiction, issue du décret du 28 juin 2025 concernant la consommation de tabac dans les lieux publics accueillant des mineurs, étant récente, il faudra certainement un temps d'adaptation avant une réelle application.

A l'occasion des patrouilles, nous observons et constatons l'état du littoral. A plusieurs reprises nous avons sensibilisé les usagers en les incitant à emprunter les chemins plutôt que de passer par les dunes pour éviter le piétinement des plantes dunaires. De même sur la côte sauvage où nous incitions les individus à emprunter les chemins plutôt que de piétiner les pelouses rases ou les landes.

En parallèle, lorsque nous passons sur les plages nous observons le stationnement des embarcations, tolérées sur certaines plages. Des espaces ont été définis par la mairie pour ce stationnement. Cependant, les espaces réservés pour les bateaux sont vite débordés. De plus, certains bateaux stationnent sur les plantes dunaires. Lorsque nous constatons des bateaux abîmant la dune, nous laissons un papier afin de demander aux propriétaires de déplacer leur embarcation (voir annexe 1).



Nous avons observé des embarcations qui piétinent les plantes dunaires et impactent la dune sur les plages de Ker Châlon, de la Pulante, et aux Conches. Il y a également de nombreux bateaux au Marais Salé et aux Vieilles. Ceux-ci n'impactent a priori pas la dune, bien qu'ils soient en surnombre.

Pour finir cette année, nous avons eu l'occasion de réaliser plusieurs patrouilles avec les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Disponibles les après-midi, une concertation s'est vite mise en place. Nous avons patrouillé notamment sur la côte sauvage, entre la pointe du But et la Meule, ainsi qu'à la pointe des

Corbeaux. Nous les appelons également lorsque nous observons des infractions et que nous avons besoin de renfort. Ces patrouilles représentaient un double intérêt : d'une part nous donner plus de crédibilité auprès des personnes réticentes, d'autre part sensibiliser les membres de la police municipale aux enjeux environnementaux. Ainsi, ils peuvent mieux traiter les sujets lors de patrouilles sans les protecteurs.



ii. Suivis plage

Une autre mission consistait à réaliser des relevés sur les plages. De manière hebdomadaire, nous devions contrôler l'état général des plages de Ker Châlon, Sapin, Marais Salé, Petite Conche, Grande Conche, Corbeaux, Vieilles, Soux, Sabias, Fontaine, Broches, Gournaise, But, Cours du Moulin et Belle Maison. Pour cela, lors de nos patrouilles, nous nous rendions chaque jour sur plusieurs sites différents afin de couvrir l'ensemble des plages au cours de la semaine.

Sur place, différents paramètres étaient suivis :

- qualité de l'eau (température et turbidité),
- macrodéchets (détritrus, déchets naturels ou industriels),
- présence d'algues et de méduses,
- fréquentation et propreté,
- nombre et type de mouillages.

Ces relevés s'inscrivent dans la continuité du suivi des « profils de baignade » réalisés par la commune en 2013 (obligation réglementaire nationale), et permettent de disposer d'indicateurs sanitaires en cas de dégradation de la qualité de l'eau.

Reconnaisables grâce à nos tee-shirts verts, nous étions régulièrement interpellés par les usagers. Ces échanges facilitaient la communication autour de nos missions et constituaient une opportunité de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux.

Aucun incident grave n'a été relevé lors de nos suivis plages en juillet et en août 2025.

iii. Affichage plage

En début de saison, une mise à jour des informations présentes sur les panneaux de plage a été nécessaire, en raison de l'usure liée au temps, aux conditions météorologiques ou encore à l'évolution de la réglementation. Les modifications concernaient notamment les horaires autorisés pour la présence des chiens et des chevaux, ainsi que le rappel de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. (voir annexe 2)

Par ailleurs, chaque semaine, l'Agence Régionale de Santé (ARS) nous transmettait les résultats des analyses de la qualité des eaux de baignade, qui étaient affichés sur les panneaux. À ce jour, aucune anomalie grave n'a été relevée.

iv. Ramassage déchets

Depuis 2019, la plage des Sabias fait l'objet d'un suivi dans le cadre du réseau national de surveillance des macrodéchets, coordonné par le CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux). Les ramassages sont effectués chaque vendredi à 11h durant la période estivale, avec l'appui des saisonniers du service technique, et de manière mensuelle le reste de l'année.



Un panneau de tri a été installé sur le bâtiment des toilettes publiques afin d'informer et d'impliquer les usagers. Toutefois, celui-ci est fréquemment utilisé comme une poubelle classique (notamment pour les bouteilles en verre). Dans ce contexte, nous avons également mené des actions de sensibilisation auprès des occupants des cabanes présentes le long de la plage afin de leur expliquer cette problématique. (voir annexe 3)

Les déchets collectés sont triés et comptabilisés selon la nomenclature du CEDRE, ce qui permet d'identifier leurs origines probables et d'évaluer la quantité présente sur le site. La majorité des déchets recensés sont constitués de bouteilles plastiques, de fragments de bouteilles, de cordages liés aux activités de pêche, ainsi que de mégots de cigarettes. Cette saison, nous avons ramassé un total de 22,305kg de déchet.



v. Espèces Exotiques Envahissantes

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont des espèces introduites en dehors de leur aire de répartition naturelle. Leur installation peut être accidentelle ou volontaire, et leur propagation, souvent rapide et incontrôlée, constitue une menace pour la biodiversité ainsi que pour le fonctionnement des écosystèmes. Les voies d'introduction sont multiples : certaines sont naturelles (dispersion par le vent, la mer ou les animaux), mais la principale demeure liée aux activités humaines. L'importation de variétés ornementales a notamment favorisé l'implantation de nombreuses espèces aujourd'hui problématiques. Capables de concurrencer les espèces locales, elles s'échappent fréquemment des jardins privés pour coloniser les milieux naturels, où elles provoquent d'importants déséquilibres écologiques.

Les conséquences de leur expansion sont variées : remplacement progressif de la flore et de la faune locales, formation de peuplements homogènes réduisant la diversité biologique, modification des paysages, ou encore altération des sols (par exemple une acidification du pH). Toutefois, l'impact des EEE n'est pas systématiquement négatif, et certaines méthodes de lutte mal adaptées peuvent s'avérer plus nuisibles que bénéfiques. Il apparaît donc essentiel de privilégier une gestion raisonnée, reposant sur la connaissance scientifique, la prévention, la sensibilisation et le suivi régulier des zones sensibles.

En 2023, les protectrices de l'environnement avaient effectué un suivi sur toute l'île afin de cartographier certaines EEE (Griffes de Sorcière, Herbe de la Pampa, Ailante, Cerisier Tardif). En 2024, les saisonniers se sont concentrés sur un suivi de deux espèces : le Baccharis et l'Ailante, sur deux zones spécifiques : la côte sauvage et le bois des conches.

Cette année, ce suivi a été suspendu afin de pouvoir observer plus clairement l'évolution lors de la prochaine campagne de suivi. Nous avons communiqué sur ce sujet lors de nos patrouilles ou de nos stands afin d'informer le public. Nous avons également fait du lien avec deux pépiniéristes ainsi que les paysagistes de l'île en les contactant afin d'échanger sur la réglementation en vigueur concernant le commerce d'espèces exotiques envahissantes ou à risque. Des informations pratiques leur ont également été transmises, incluant des recommandations sur les bonnes pratiques et des conseils pour améliorer la sensibilisation de leur clientèle (Code de conduite relatif aux plantes exotiques envahissantes en France métropolitaine AOÛT 2023).

Par ailleurs, nous avons préparé des affiches explicatives sur la griffe de sorcière pour qu'elles soient installées à proximité des sapins et sur d'autres sites stratégiques (voir annexe 4). L'objectif est de sensibiliser le grand public à cette espèce, très répandue dans les jardins et souvent appréciée malgré son interdiction à la vente. Dans la même optique, une publication a été diffusée via l'application *Intramuros* afin de toucher un public plus large.

b) Partie marine

i. Suivi herbier ker Châlon

Les zostères sont des plantes sous-marines fragiles qui jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes côtiers. Elles fixent les sédiments, limitant ainsi l'érosion littorale, et produisent de l'oxygène tout en absorbant du carbone. Au-delà de leur fonction biologique, les zostères forment de véritables prairies sous-marines qui constituent un habitat à part entière pour de nombreuses espèces animales. En offrant à la fois refuge et nourriture, ces prairies représentent un lieu privilégié pour la reproduction, la ponte et servent de nurserie pour les juvéniles. Ces habitats soumis aux pressions anthropiques sont classés comme des habitats d'intérêt communautaire par la directive européenne "Habitats-Faune-Flore".

Sur l'île d'Yeu, des herbiers sont présents depuis Ker Châlon jusqu'à la pointe des Corbeaux (voir annexe 5). Le plus vaste et le mieux développé est celui de Ker Châlon, ce qui a conduit à la mise en place d'une zone d'interdiction de mouillage dans la baie. Notre mission consistait à surveiller cette zone depuis la côte, lors de nos patrouilles, mais également grâce à l'application *Marine Traffic*. Cette application nous a servi à observer s'il y avait des bateaux au mouillage lorsque nous étions loin de Ker Châlon, mais elle ne remplace absolument pas l'intérêt de notre passage sur site. En effet, l'application permet de voir les bateaux ayant un AIS. Cela signifie qu'il faut que les bateaux aient un AIS mais également que celui-ci soit allumé. Lorsque des bateaux étaient susceptibles de se trouver dans la zone interdite (celle-ci n'étant pas délimitée par des bouées), nous pouvions intervenir en utilisant les deux kayaks mis à disposition, stockés dans le bâtiment municipal en travaux situé face à la baie.



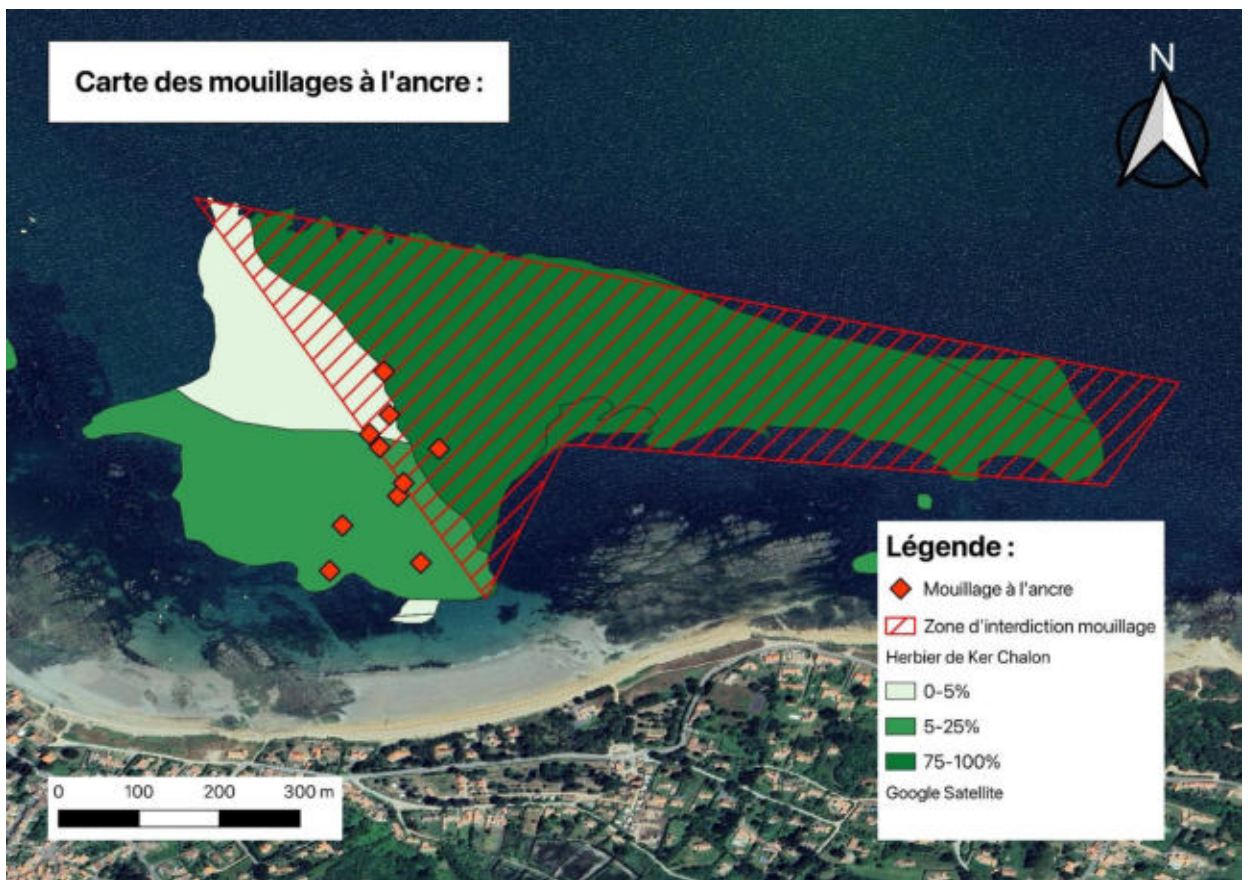
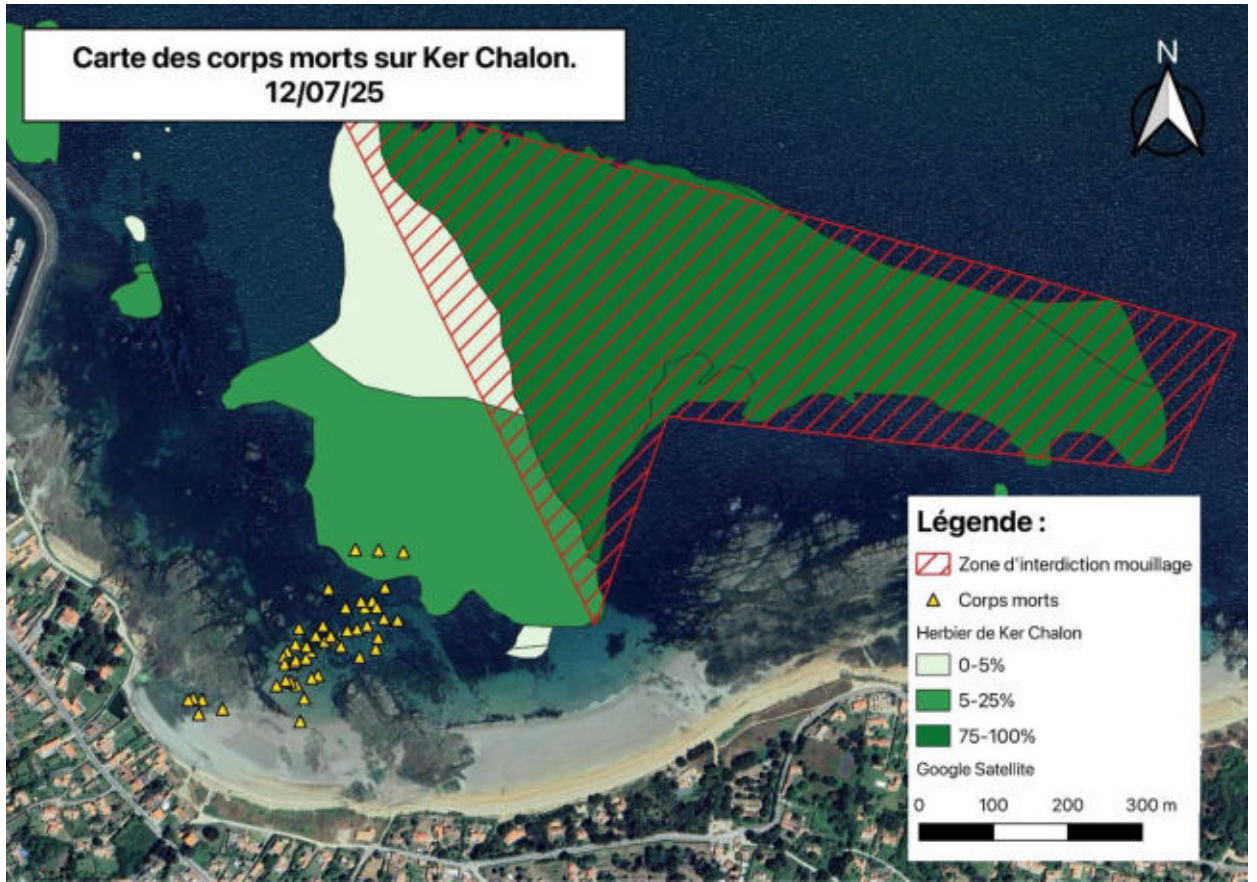
Lors de nos sorties en kayak, nous étions équipés de nos téléphones portables et de l'application *Nav&Co*, afin de vérifier la position exacte des embarcations par rapport à la zone d'interdiction. Une fois sur place, nous relevions plusieurs informations : le nom et l'immatriculation du bateau ainsi que les coordonnées de mouillage à l'aide d'un GPS Garmin entre autres (voir annexe 6). Ces données ont fait l'objet d'une carte avec la localisation des bateaux au mouillage.

Nous avons profité de ces patrouilles pour effectuer un comtage et une localisation GPS des corps-morts de la baie de Ker Châlon. Comme le montre la carte nous avons relevé 47 corps mort sur la baie.

Lorsque des plaisanciers étaient présents à bord, nous profitons de l'occasion pour les sensibiliser à l'importance des herbiers de zostères et aux bonnes pratiques de mouillage. Nous leur demandions, le cas échéant, de déplacer leur bateau hors de la zone sensible. La plupart des plaisanciers rencontrés connaissaient l'existence des herbiers marins, mais pas spécifiquement les herbiers de zostères marine. Ils étaient plutôt réceptifs sur nos explications d'une manière générale.

Toutefois, l'herbier de Ker Châlon est le seul à bénéficier d'une zone de restriction, et celle-ci ne couvre pas l'intégralité de l'herbier. Nous avons donc également pour objectif de sensibiliser les plaisanciers présents dans les parties autorisées de l'herbier. Les données GPS étaient systématiquement collectées afin de réaliser un suivi de la fréquentation de la zone, en complément des comptages hebdomadaires effectués lors des patrouilles.





ii. Lien avec les instances

L'intérêt de notre poste étant d'être sur le terrain, nous avons également pu être les yeux et les oreilles d'autres instances. De ce fait, dès le début de la saison nous avons été mis en lien avec certains agents comme les membres du Sémaphore de Saint Sauveur. Nous leur transmettons notamment les points GPS et matricules des bateaux au mouillage dans la zone d'interdiction à Ker Châlon.

Nous avons également été mis en lien avec des agents du service départemental de Vendée de l'Office Français de la Biodiversité. Suite à cette rencontre nous avons pour mission de signaler nos observations concernant toutes les anomalies sur le site classé.

Les informations que nous faisons remonter au Sémaphore et au Service départemental de la Vendée étaient également transmises au Cacem (Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin DOSM/CROSS, Etel/CACEM, Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest).

Liste non exhaustive des informations à transmettre si découvertes :

- Mouillage sur zone interdite
- Carénage sauvage sur le domaine public (DP)
- Pollution intentionnelle sur le domaine public maritime (DPM)
- Dérangement d'espèces protégées
- Pratique de pêche plaisance non autorisée (zone de cantonnement par exemple)

Au cours de la saison nous avons signalé de la pêche sous-marine dans la zone de cantonnement, ainsi que les informations relatives aux bateaux au mouillage sur la zone interdite à Ker Châlon au CACEM, aux membres du Sémaphore, ainsi qu'au service départemental. Nous avons également signalé deux tas de gravas et des tags sur la plage de la belle maison.

iii. Sensibilisation au port

Lorsque les conditions météorologiques (vent ou visibilité) ne permettaient pas de réaliser une sortie en kayak, ou lorsqu'aucun bateau n'était au mouillage sur l'herbier de zostères, nous allions directement à la rencontre des plaisanciers au port. Cette action était menée au minimum une fois par semaine. Pour cela, nous disposons de plaquettes d'information sur les différents milieux marins (herbiers de zostères, forêt de laminaires, champs de blocs, récifs d'hermelles) ainsi que sur les espèces à enjeux (mammifères marins, puffin des Baléares notamment). Plusieurs supports complémentaires étaient également distribués (Flyers Éconav, Pélagis, etc.). L'objectif était de sensibiliser les plaisanciers aux bonnes pratiques de navigation, mais aussi aux impacts du mouillage.

Globalement, que ce soit lors des sorties en kayak ou au port, nous avons été agréablement surpris par l'accueil des plaisanciers, qui échangeaient volontiers avec nous. Ces discussions ont permis d'aborder un large éventail de thématiques.

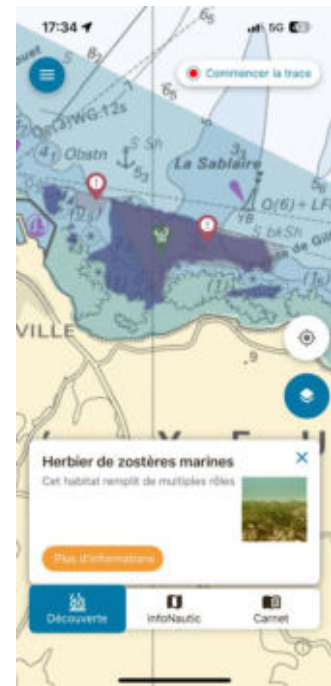
Cependant, nous avons été interpellés par le manque de connaissances de nombreux plaisanciers, en particulier concernant les notions d'ancrage écologique, de dérangement des espèces marines, la préservation des herbiers de zostères et la gestion des eaux noires. Ce constat souligne qu'un travail important reste à mener pour favoriser l'évolution des pratiques et des mentalités.

iv. Nav & co

Cette année, il nous a été confié une mission de communication autour de l'application *Nav&Co*. Développée par l'OFB et le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), cette application gratuite permet de naviguer en étant mieux informé sur les enjeux environnementaux. Présentée sous forme de cartes marines enrichies de points d'intérêt, elle fournit des informations sur les espèces et milieux à préserver.

Dans ce cadre, lors de nos patrouilles, au port ou lors de stands de sensibilisation, nous avons interpellé les plaisanciers afin de les inviter à télécharger l'application. Celle-ci s'avère particulièrement utile pour éviter le mouillage dans les herbiers de zostères marines.

Nous avons également pris contact avec les magasins d'accastillage situés autour du port afin de leur proposer d'afficher des pancartes présentant l'application. Les retours ont été positifs et les commerçants ont accepté de contribuer à cette démarche (voir annexe 7).



v. Mission complémentaire

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a accueilli cette année un stagiaire de Master 2, Pablo Planchot. Son stage a porté sur « la caractérisation des activités de pêche de loisir en mer dans les zones Natura 2000 autour de l'île d'Yeu. »

Dans le cadre des suivis réalisés sur les plages, notre mission consistait à recenser les engins de pêche dormants (casiers = une perche; filets = deux perches de même couleur) ainsi que les bateaux à la dérive présumés en activité de pêche. Les éléments marquant autour de la thématique ont également été relevés comme par exemple un nombre significatif de pêcheurs sous-marins sur une même zone.

c) Communication

i. Stands

Au cours de notre saison, nous avons effectué une dizaine de stands d'information. A l'Office de Tourisme, au port de plaisance, ou encore en haut de la plage des Sabias, nous avons en tout sensibilisé environ 300 personnes sur ces stands. Nous abordions différents thèmes : les herbiers de zostère, l'éconavigation, la faune et la flore de l'île, les pressions qu'il existe sur les espaces naturels, le respect des sentiers et des balisages, les espèces exotiques envahissantes, etc...



Ces stands proposent de la documentation, de l'informations et des animations. Nous avons créé deux animations cette année pour bonifier les supports de sensibilisation (voir annexes 8 et 9).

Nous avons également eu la chance, en août, d'avoir des casques de réalité virtuelle prêtés dans le cadre du Life Marha, dans lesquels une vidéo immersive dans un herbier de zostères était visible. Ces casques se sont révélés très efficaces pour sensibiliser le public, montrer la richesse qu'abritent les herbiers de zostère, et l'importance de les préserver.

Nous avons essayé de faire les stands à des heures stratégiques pour toucher le plus de monde possible. Il arrive qu'il y ait moins de passages que prévu sans que nous sachions l'expliquer, comme au camping ou au port de plaisance le 14 août. Globalement, les stands sont des espaces intéressants car ils permettent de proposer une autre approche que lorsque nous sommes en patrouille.




Lieu	Dates	Nombres de personnes sensibilisées
Camping municipal	Mardi 15 Juillet de 10h à 13h	7
En milieu naturel : Sabias	Vendredi 18 Juillet de 12h à 13h30	15
Sabias	Mercredi 23 juillet de 15h30 à 17h30	15
Sabias	Dimanche 27 juillet 2h30	21
Sabias	Vendredi 1 ^{er} août de 13h à 16h	16
Office de tourisme	Vendredi 1 ^{er} août de 9h30 à 13h	66
Port de plaisance (à la capitainerie)	Dimanche 10 août de 16h à 18h30	32
Port de plaisance	Jeudi 14 août de 16h à 18h30	27
Office de tourisme	Lundi 18 août de 9h30 à 13h30	71

ii. Publication intramuros

Intramuros est une application mobile permettant aux collectivités territoriales d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale. Au cours de l'été, nous avons effectué trois publications sur Intramuros, une concernant les vélos et le piétinement, une l'autre concernant les herbiers de zostère et pour finir, une dernière concernant les griffes de sorcière, une espèce exotique envahissante. Utiliser ce type d'application permet de sensibiliser un grand nombre de personnes.

L'île d'Yeu - Mairie
30 juil. · 🌐

Les herbiers de zostère
Bien plus qu'une simple plante à fleurs, les zostères marines forment de véritables herbiers sous-marins et hotspots de biodiversité. Ces écosystèmes assurent de multiples rôles écologiques : ils participent à la purification de l'eau, captent le carbone, offrent une ressource alimentaire à de nombreuses espèces, servent de refuge, de lieu de reproduction, de ponte et de nurserie, tout en contribuant à la stabilisation des fonds marins et en limitant ainsi l'érosion côtière. Reconnus comme habitat protégé à l'échelle européenne, les herbiers de zostères marines présents sur l'île constituent un patrimoine naturel précieux. Le plus vaste d'entre eux se trouve à Ker Châlon et s'étend jusqu'à la pointe des Corbeaux. Afin de protéger cet écosystème fragile, un arrêté préfectoral d'interdiction de mouillage a été instauré en 2020. La mairie, l'Office français de la biodiversité (OFB) et le sémaphore collaborent étroitement pour assurer le maintien de cet habitat dans un bon état de conservation. L'intégralité de l'herbier de zostère n'est pas couvert par cet arrêté. C'est pourquoi il est essentiel que les usagers redoublent de vigilance et évitent de jeter l'ancre sur ces fonds sensibles. Chacun, à son niveau, peut contribuer à la préservation de ce patrimoine naturel unique ! Les cartographies d'habitats et les bonnes pratiques associées sont disponibles sur l'application Nav&Co (gratuite).



L'île d'Yeu - Mairie
23 juil. · 🌐

Espace protégé : vélo et piétiement
La lande est un espace fragile et protégé. Merci de respecter les indications et de toujours garer votre vélo sur les parkings prévus à cet effet. La côte sauvage de l'île d'Yeu étant classée zone Natura 2000, nous vous demandons de rester sur les chemins principaux pour circuler. Cela limite le piétiement et préserve les espèces de la lande.



iii. Neptune FM

Deux émissions de radio ont été enregistrées durant l'été et diffusées sur la radio locale : Neptune FM. Une première pour expliquer notre rôle, les sujets principaux sur lesquels nous faisons de la prévention, et également pour indiquer les dates de nos stands à l'office de tourisme. Le deuxième passage à la radio nous a permis de faire un retour sur cette saison, l'accueil du public, les infractions qui reviennent le plus, les points positifs, et comment nous avons vécu la saison.



III. Retours / propositions

a) Nos propositions

Bouées de signalisation pour matérialiser la zone d'interdiction à Ker Châlon

Mettre des bouées matérialisant la zone interdite au mouillage sur l'herbier de zostère dans la baie de Ker Châlon rendrait la zone plus concrète et pourrait faciliter la prise en compte de la réglementation par les usagers. En effet, il arrive que les navigants ne prêtent pas attention à la zone interdite, ou peinent à identifier la zone lorsqu'ils souhaitent poser l'ancre. C'est notamment une remarque que nous avons eue à plusieurs reprises. Les navigants nous ont indiqué être perdus et semblent peu au courant qu'il existe une zone interdite au mouillage.

Lien avec l'Office du Tourisme de Fromentine

En fin de saison, nous avons constaté la présence d'un stand de l'Office du Tourisme à Fromentine, point d'entrée majeur pour les visiteurs de l'île. Cet espace constitue une opportunité essentielle pour sensibiliser les touristes avant même leur arrivée. La mise à disposition de documentation et de supports visuels (grands panneaux, kakémonos, dépliants) pourrait informer sur :

- Les zones protégées et leur fragilité,
- La réglementation associée (interdiction de piétinement, de stationnement, etc.),
- Les gestes simples à adopter pour limiter son impact.

En contexte de tourisme de masse, où l'afflux massif de visiteurs exerce une pression importante sur les écosystèmes (piétinement des dunes, dérangement de la faune, production accrue de déchets), ce type d'action est indispensable. Une communication claire, en amont du séjour, permet de réduire la méconnaissance et d'encourager des pratiques respectueuses, tout en renforçant l'image d'une île soucieuse de préserver son patrimoine naturel.

Communication avec les acteurs du tourisme

Sur l'île plusieurs loueurs de vélos permettent la location pour une journée ou plus. La mobilité douce est un atout pour limiter l'usage de la voiture sur l'île, mais elle peut devenir problématique si elle n'est pas encadrée. L'installation de panneaux explicatifs dans les magasins de location permettrait de rappeler :

- La réglementation en vigueur sur les pistes et sentiers,
- Les zones interdites à la circulation,
- Les bonnes pratiques pour circuler en respectant à la fois la nature et les autres usagers.

Cette démarche contribuerait à préserver les zones naturelles sensibles, particulièrement exposées au piétinement et à l'érosion liés aux déplacements hors sentiers. Elle répond aussi à une

problématique de sécurité : la forte densité de cyclistes en période estivale crée des conflits d'usage, tant sur la voirie que sur les chemins.

Par ailleurs, nous avons constaté l'initiative de certains loueurs qui équipent leurs vélos de stickers « Interdiction de stationner sur les plages ». Nous pensons qu'il pourrait être intéressant de rendre plus large cette pratique avec un stickers indiquant « Interdiction de stationner sur les espaces naturels ». Cette action est pertinente dans un contexte de pression croissante du stationnement sauvage, notamment sur les dunes ou les pelouses rases. Il serait judicieux d'harmoniser cette pratique et de la rendre obligatoire pour l'ensemble des loueurs de l'île, afin de renforcer l'efficacité du message et la cohérence de la communication auprès des visiteurs.

De plus, nous avons constaté que certains piétinements étaient accentués dans des espaces protégés par des groupes emmenés tous les jours et plusieurs fois par l'organisme du petit train et du petit car. Nous sommes allés à leur rencontre afin de les informer sur les thématiques environnementales. Continuer ce lien afin de sensibiliser les groupes par leur biais serait pertinent. Insister sur le rôle qu'ils jouent sur le piétinement également permettrait de leur faire prendre conscience des conséquences qu'ont leur activité sur le territoire.

Réglementation sur les vélos électriques

L'essor des vélos à assistance électrique (VAE) modifie les usages touristiques : ils rendent accessibles des espaces plus reculés, accroissant la fréquentation de zones déjà fragilisées par le surtourisme. Certains modèles, équipés de larges pneus et capables d'atteindre des vitesses élevées, s'apparentent à de véritables engins motorisés légers.

Ces véhicules posent plusieurs problèmes :

- Pression accrue sur les espaces naturels protégés : leur autonomie et leur capacité à circuler hors des sentiers augmentent le risque d'intrusion dans des zones interdites.
- Sécurité routière : le partage des voies entre vélos traditionnels, VAE rapides, piétons et véhicules motorisés peut générer des conflits d'usage.
- Flou réglementaire : contrairement aux scooters ou motos électriques, les VAE bénéficient d'une réglementation plus souple, qui ne prend pas toujours en compte leur impact réel.



Une réflexion spécifique sur l'encadrement de ces engins est nécessaire, en s'inspirant de la réglementation déjà appliquée aux véhicules motorisés, afin de préserver les écosystèmes et garantir la cohabitation des usagers.

Film pour les compagnies de bateaux

Nous pensons que pour toucher au maximum les visiteurs à la journée (mais pas que) il serait intéressant de réaliser une vidéo qualitative sur les différents enjeux de l'île. En effet, certains résidents secondaires ou islais ne connaissent pas non plus tous les enjeux (ou leurs proches qui leur rendent

visite). L'équipe de protection, ne pouvant toucher chaque touriste sur les bonnes pratiques et sur tous les sujets écologiques, remarque qu'il serait pertinent de proposer un dispositif visuel et audio dans les bateaux de Yeu Continent et de la Compagnie Vendéenne. Nous avons également eu cette proposition à de nombreuses reprises par les usagers rencontrés sur le terrain. Cela pourrait même divertir les plus impatientes à l'idée d'arriver sur l'île !

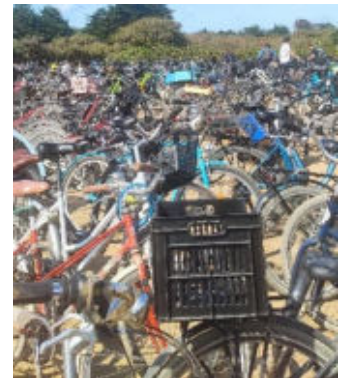
Une vidéo dans les bateaux de passagers pourrait aborder les thématiques tels que :

- Informer que l'île d'Yeu est une zone protégée
- Les bonnes pratiques à pieds et à vélo, comment limiter le piétinement et la création de chemins annexes
- Le dérangement des oiseaux nicheurs, les signaux pour reconnaître que l'on dérange et les bons comportements pour les chiens
- Informer sur la faune et la flore existantes et à préserver (donner les noms des plantes dunaires par exemple et leur rôle)

Une vidéo esthétique pourrait attirer l'œil et toucher le public.

Quota pour limiter le nombre de touristes

Lorsque nous étions en patrouille, l'idée de limiter le nombre de visiteurs sur l'île en forte période nous a été proposé à plusieurs reprises, notamment par des résidents permanents de l'île. Cette idée est dans les propositions du rapport des protecteurs depuis plusieurs années. Il semblerait que celle-ci reste d'actualité. En effet, l'île est sous forte pression pendant quelques semaines en période estivale, et cela atteint également la qualité de vie de ses habitants. La surfréquentation est sans doute le facteur ayant le plus de conséquences sur la zone protégée. Limiter les visiteurs permettrait de préserver plus facilement.



Certaines îles ont proposé et mis en place ce système comme l'île de Bréhat qui instaure un quota depuis plusieurs années. Cet article de Reporterre, publié le 14 août 2024, parle du processus et de l'aspect symbolique de la démarche : « *Trop de touristes ? L'île-de-Bréhat instaure un quota* ».

Source : <https://reporterre.net/Trop-de-touristes-L-Ile-de-Brehat-instaure-un-quota>

Plus de protecteurs et de protectrices de l'environnement

Si nous avons pu être sur le terrain 7 jours sur 7 pendant le mois de juillet et d'août, nous n'avons cependant pas pu couvrir toutes les zones sensibles. En organisant nos journées de manière cohérentes avec les habitudes des usagers de l'île, nous avons fait en sorte d'être aux endroits qui nous semblaient les plus pertinents. Nous faisons régulièrement le tour de l'ensemble du territoire insulaire et nous nous rendons plusieurs fois par semaine aux espaces qui nous paraissent les plus touchés. Néanmoins, couvrir toute l'île est impossible. Nous avons également eu des remarques d'individus venant sur l'île pendant la période estivale depuis plusieurs dizaines d'années qui disaient n'avoir jamais croisé les équipes précédentes.

Avoir des financements pour embaucher plus de protecteurs et protectrices de l'environnement serait intéressant et pertinent. Cela nous permettrait en effet de rencontrer plus de personnes, de sensibiliser plus largement et de rendre la thématique environnementale plus accessible et mieux connue. Les enjeux environnementaux doivent être une priorité au regard de la situation actuelle (changement climatique, chute de la biodiversité, conséquence sur la santé, etc.). Cela permettrait de pouvoir faire plus de patrouilles, pour continuer de transmettre les informations sur les bonnes pratiques, de faire plus de stands, pour proposer plus de jeux et de médiations sur la faune et la flore de l'île, etc. Finalement, cela permettrait de plus largement couvrir les thématiques et sujets des zones Natura 2000.

Plus de panneaux

Lorsque nous interagissons avec le public, dans la majorité des cas, les individus nous relatent ne pas être au courant. Il nous a été dit plusieurs fois que plus d'affichages les aiderait à adopter un comportement plus adéquat. Des panneaux ou affichages seraient donc à ajouter à certains endroits. Il serait intéressant de peindre des signalements d'interdiction au vélo et d'accrocher plus de panneaux d'interdiction vélos, piétons ou signalant un parking vélos.

- Aux Sapins, pour indiquer les zones de parking vélo dans le bois de Portias
- Peinture interdiction vélo logo sur les rocher (belle maison, vers la piscine naturelle, sable rouis)

Propositions d'aménagements globaux

Nous avons constaté que certaines dunes et pelouses sont fortement abimées. En effet, nous constatons qu'elles s'érodent à certains endroits.



La fréquentation anthropique l'explique, notamment là où l'espace n'est pas régulé par des obstacles physiques (ganivelles, casse-patte, rochers,...) . A certains endroits, malgré les barrières, il arrive que des individus franchissent celles-ci et abîment les espaces naturels.

Cela crée parfois des chemins annexes, incitant d'autres individus à passer par-dessus les barrières. Mais il y a également des lieux sans aménagements, où plusieurs chemins annexes existent sur les dunes, fragilisant alors encore plus l'espace. Les pelouses rases sont également des habitats touchés de manière importante par cette problématique.



Pour limiter l'érosion des dunes, il semble important de limiter les déplacements et d'inciter les usagers à emprunter certains chemins plutôt que d'autres chemins annexes. Une solution pourrait être l'installation de casse-pates ou de ganivelles. Par exemple, à la plage du Poiry, il serait intéressant d'inciter les usagers à utiliser le chemin plus en retrait sur la dune en fermant l'accès au chemin en bord de dune.



Propositions d'aménagements par secteurs

Légende :

— : Casse-patte

— : Ganivelle

— : Station de



: Poteau/rocher avec écriteaux interdit aux vélos



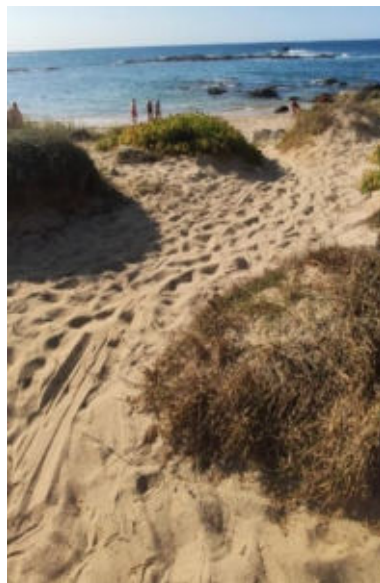
: Panneau d'information



Trail : Panneau de direction

Plage du Poiry :

Constat : Le haut de plage est fortement piétiné par les accès multiples à la plage. On constate une forte affluence durant la période estivale et un certain nombre de voitures le long de la route.





Proposition : Etablir et délimiter un chemin d'accès principal à la plage à l'aide de casse-pattes qui mènent sur la descente déjà aménagée. Changer le tracé de la station de trail (en orange). Celle-ci pourrait suivre le chemin du GR. Installer des panneaux d'informations sur l'importance de protéger cette dune au niveau des parkings vélos /voitures.

Dolmen la planche a puare :

Constat : Des vélos et du piétinement entre la piste cyclable et la plage, là où les casse-pattes s'arrêtent. Quand on arrive de la pointe du but il n'y a pas de signalisation interdit aux vélos.



Proposition : Ajouter des casse-pattes le long de la piste cyclable pour fermer le milieu au piétons et vélos.

Pointe du But :

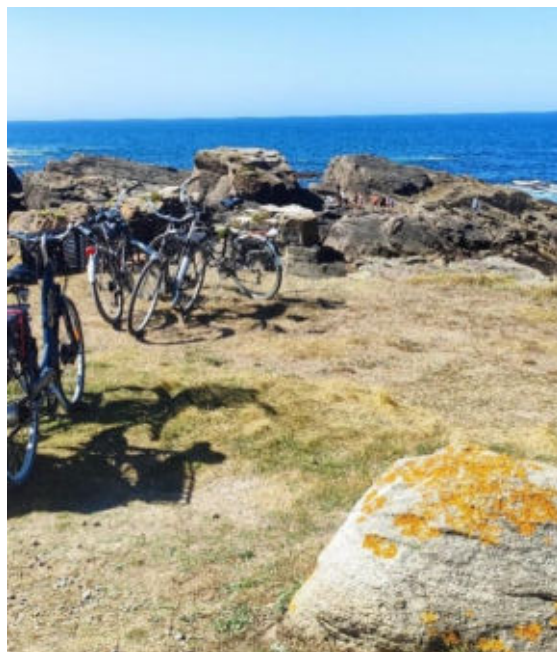
Constat : Le secteur est très dégradé, cependant la question des enjeux de préservation sur ce genre de site se pose.



Proposition : Ajouter des casses patte pour préserver la zone sud qui reste moins impactée.

Piscine naturelle:

Constat : de nombreux vélos avancent dans le chemin piéton pour se garer sur les pelouses. L'absence de parking vélo, une « zone de stationnement » très limitée et l'absence de marquage interdit aux vélos aggravent le phénomène.

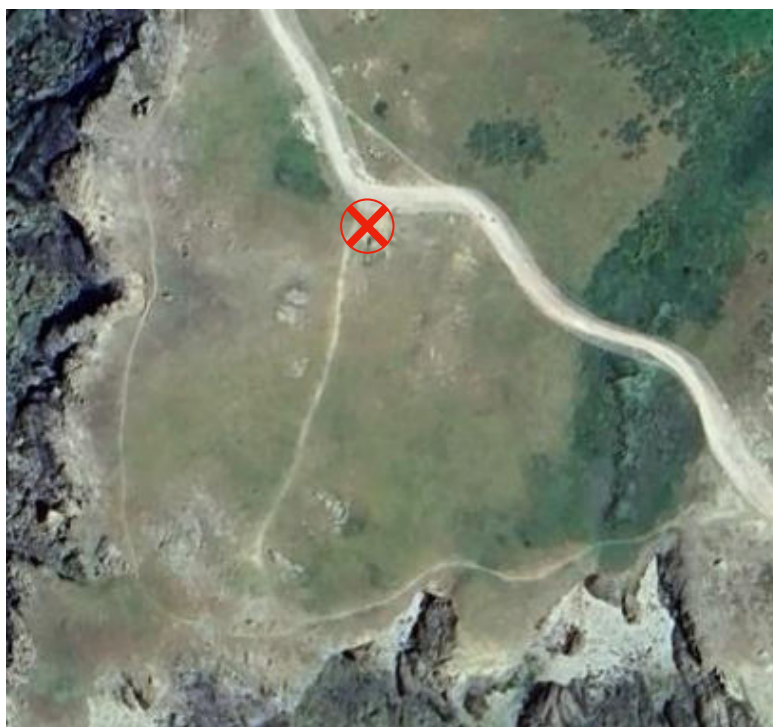




Proposition : Ajouter des écriteaux vélos interdits à l'entrée des chemins.

Pointe du château Maugarni :

Constat : Régulièrement des vélos s'aventurent jusqu'à la pointe pour faire des piques niques ou faire des photos par exemple.



Proposition : Ajouter un écriteau interdit aux vélos à l'entrée du chemin.

Plage de la belle maison ouest :

Constat : Site particulièrement piétiné entre la piste cyclable et la falaise. Cela est dû au fait que beaucoup de vélos stationnent derrière les rochers et non dans le parking vélo ainsi que le par manque de marquage. Il y a une seule inscription située devant le parking vélo.



Proposition : Ajouter des écriteaux interdits aux vélos, notamment juste après la barrière en bois.

Plage des sables rouis :

Constat : Régulièrement nous avons retrouvé des vélos sur le sentier piéton (photo 1 ci-dessous) ou au niveau des pierres, proche du fer à soude (photo 2 ci dessous). La végétation juste avant l'interdiction de passage pour vélo est fortement dégradée par le piétinement et le stationnement de vélos ou de voitures.



Proposition : Ajouter une signalisation interdit aux vélos et aménager des casse-pattes/des poteaux ou des pierres pour limiter le passage



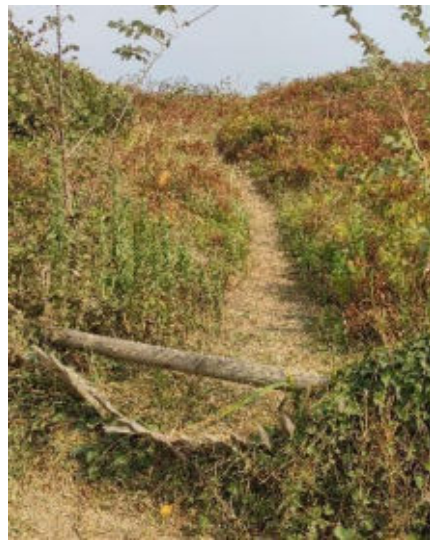
Plage des Sabias :

Constat : Il y a eu beaucoup d'affluence au mois d'août cependant les gens n'ont pas trop le choix que de se garer dans les parkings vélo donc la zone reste peut impactée malgré le monde. Un seul endroit reste impacté sur la droite des Sabias devant le parking vélo du châtelet.



Proposition : Ajouter des casse-pattes le long de la pelouse de haut de falaise en laissant libre l'accès a la plage.

Plage de la raie de la vache :



C
o
n
s
t
a
t

:

L
e
s

g
r
o
u
p
e



Proposition : Premièrement, sensibiliser les équipes du petit train et du petit car à la problématique et deuxièmement mettre en place des casse-pattes pour limiter l'élargissement de la zone.

d
u

p
e
t
i
t

t
r
a
i

La butte de tir :

Constat : Nous avons constaté le dérangement des colonies nicheuses de goélands (cerfs volants, drones, piétons à la butte de tir). De plus le secteur est fortement piétiné par un non respect des casse-pattes ou un passage des vélos qui vont jusque sur la butte.





Proposition : Il nous semblerait judicieux d'ajouter un panneau d'information sur les oiseaux nicheurs de l'île et sur les notions de dérangement (chien, vélo, sur fréquentation...). Il faudrait aménager le site pour contenir le passage des vélos par un signallement d'interdiction (panneau ou dessin) ou directement fermer l'accès. La sensibilisation sur le sujet des goélands reste essentiel pour compléter cette proposition.

Ancienne carrière :

Constat : Beaucoup de vélos ne voient pas l'interdiction de passer malgré la signalisation et empruntent le chemin piéton vers la meule.

Proposition : Il faudrait bloquer le passage de manière plus claire pour les usagers et ajouter une pierre avec la direction de la Meule.



-  Poteaux existants avec écriteaux interdit aux vélos
-  Proposition d'ajout du panneau de direction vers la meule

Chapelle de la Meule:

Constat : Le site est fortement fréquenté et fortement piétiné avec une multiplication des chemins.



Proposition : Aménager le site pour favoriser un seul passage. Cela reste compliqué aux vues de la nature du sol rocheux. Nous proposons l'installation de casse-pattes dans la mesure du possible.



Plage de la grande conche et des ovaïres :

Constat : plusieurs points sont à relever sur la côte sableuse. Premièrement la multiplication des chemins qui donnent accès à la plage, ce qui a pour conséquence de segmenter la dune et de favoriser le piétinement. Deuxièmement les vélos passent outre les zones de stationnements et n'hésitent pas à se garer sur la dune. Troisièmement les usagers s'installent en haut de la plage directement dans les plantes de la dune embryonnaire (pourpier, oyat). On constate alors de multiples causes venant exercer une pression sur la dune, et ce à divers endroits.



Proposition : Il faudrait s'inspirer des aménagements de la petite Conche avec des ganivelles (en violet) coté plage pour favoriser le développement de la dune et des casse-pattes (en rouge) pour cibler des chemins d'accès principaux.

IV. Conclusion

La saison 2025 a été marquée par de nouvelles rencontres et de nombreux échanges avec le public de l'île d'Yeu. Elle a permis de renforcer les actions de sensibilisation autour des zones protégées relevant de la directive Natura 2000, en mettant l'accent sur la richesse, la diversité, mais aussi la fragilité des habitats et des espèces. Si une partie du public est déjà sensible aux enjeux environnementaux, beaucoup manquent encore d'informations concrètes pour adopter les bons comportements. D'autres, bien qu'informés, peuvent avoir des pratiques inadaptées, parfois par habitude ou mimétisme. D'où l'importance de maintenir un dialogue constant avec les usagers pour transmettre ou rappeler les bonnes pratiques.

Il arrive aussi que certains individus soient peu réceptifs à ces messages, soit par désintérêt, soit par méconnaissance des enjeux tels que la pollution, la perte de biodiversité ou encore le dérèglement climatique. Même si ces personnes sont minoritaires, il reste essentiel de créer du lien pour les impliquer progressivement dans cette démarche collective, et leur expliquer les choix portés par l'Office Français de la Biodiversité et la mairie.

Inclure chacun dans la protection de l'environnement passe par l'éducation et la participation. C'est en comprenant les enjeux et les impacts de leurs actions que les citoyens peuvent devenir acteurs de la préservation des milieux naturels. Ces derniers subissent en effet des pressions importantes : dérangement de la faune, piétinement de la flore, ou encore surféquentation. Préserver ces espaces, c'est permettre à l'île de conserver sa biodiversité.

Certaines pistes d'amélioration ont été proposées cette saison, parfois déjà évoquées par le passé. Cela soulève la question des priorités et des modalités concrètes de mise en œuvre, qui relèvent de choix politiques. Il serait pertinent de réfléchir à des formes de gouvernance plus participatives, incluant les citoyens usagers de l'île dans les décisions liées à la gestion de l'environnement.

Islais, résidents secondaires, plaisanciers, vacanciers, qu'ils soient de passage ou en séjour prolongé, partagent tous ce territoire fragile. La forte fréquentation estivale, notamment en juillet et août, accentue la pression sur les milieux naturels. Il est donc essentiel de poursuivre les actions de sensibilisation, mais aussi d'adapter en continu les aménagements et la réglementation, afin de préserver durablement l'environnement exceptionnel de l'île d'Yeu.

Annexe 1 : Document déposé sur les embarcations stationnées au mauvais endroit



Les activités humaines ont des impacts importants sur notre environnement littoral. Des écosystèmes fragiles, comme les dunes, subissent, en complément de l'érosion naturelle, le piétinement, la dévégétalisation et la pollution visuelle.

Votre embarcation nautique (dériveur, catamaran, kayak, paddle, planche à voile...) est stationnée sur le domaine public sans autorisation.

Afin de régulariser cette situation et de protéger le milieu naturel, nous vous demandons de retirer votre embarcation.

Les protecteurs de l'environnement vous remercient d'avance.

Informations au service Environnement – BP 714 - 85350 – L'ILE D'YEU
02.51.59.57.56 - seve@ile-yeu.fr

Annexe 2 : Affichage panneaux de plage

POUR QUE YEU RESTE BELLE PRENONS SOIN D'ELLE

**L'ÎLE ACCUEILLE DE NOMBREUX VISITEURS À L'ANNÉE EN PLUS DE SES HABITANTS.
POUR LA PRÉSERVER, VOICI LES BONNES PRATIQUES À RESPECTER.**

<div style="text-align: center;">  <h2 style="margin: 5px 0;">LE VÉLO, C'EST BEAU ET ÉCOLO !</h2> <p style="font-size: small;">Le vélo est un moyen de transport vert très utilisé à l'île d'Yeu. Pour que celui-ci soit respectueux de l'environnement, des régles d'usage s'appliquent.</p> <p>Sur les espaces naturels, je ne sors pas des chemins avec mon vélo pour protéger ces habitats fragiles, même pied à terre. Je ne roule pas sur la dune ni sur la plage.</p> <p>Les sentiers côtiers sont exclusivement réservés aux piétons et donc interdit aux vélos, y compris aux VTT. (Art. 150-6 du Code de l'environnement)</p> <p> Je stationne mon vélo sur les parkings prévus à cet effet et sinon je le laisse en bord de chemin sans gêner le passage.</p> </div>	<div style="text-align: center;"> <h2 style="margin: 5px 0;">VISITER À PIED, C'EST LE PIED !</h2> <p>Je n'arrache pas la flore, je l'admire.</p> <p>Sur l'île, les oiseaux font leurs nids pour élever leurs petits. Je reste loin d'eux pour ne pas les déranger. Si j'ai un chien, je le promène en laisse.</p> <p> Je reste sur les sentiers pour que les espaces naturels ne soient pas piétinés et dégradés.</p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  <h2 style="margin: 5px 0;">ICI L'EAU EST PRÉCIEUSE, JE FAIS ATTENTION À MA CONSOMMATION.</h2> </div>
<div style="text-align: center;">  <h2 style="margin: 5px 0;">LA VOITURE, C'EST PAS LE FUTUR !</h2> <p>J'utilise ma voiture au minimum pour diminuer mon empreinte carbone.</p> <p> Je me gare sur les parkings et non sur les espaces naturels.</p> <p> Quand ce n'est pas goudronné, je n'ai pas la priorité.</p> </div>	<div style="text-align: center;"> <h2 style="margin: 5px 0;">POUR UNE ÎLE ZÉRO DÉCHET</h2> <p>Si je fume, j'emporte toujours un cendrier avec moi. 1 mégot dans la nature = jusqu'à 500 litres d'eau pollués !</p> <p> Je privilégie le réutilisable au jetable.</p> <p> Ici, je trie tous mes déchets : tous mes emballages, mon verre et mes papiers.</p> <p style="font-size: x-small;">(Si d'Yeu n'est pas une poubelle, je ramporte mes déchets et je ramasse ceux rapportés par le vent. 1XDEE1)</p> </div>
<div style="text-align: center;"> <h2 style="margin: 5px 0;">JE RESPECTE LA PLAGE À TOUT ÂGE</h2>  </div> <ul style="list-style-type: none">  Du 15 juin au 15 septembre, je ne promène pas mon chien entre 11h et 20h à la plage, même en laisse. <small>D'après l'article 10 de l'arrêté n° CG19109/114</small>  Du 1er avril au 30 septembre, je ne promène pas mon cheval entre 11h et 20h. Je promène mon cheval à marée basse dans les heures autorisées. Interdit à la plage des Vieilles et des Sabias. <small>D'après l'article 6 de l'arrêté n° CG19109/114</small>  Je pose pas mon embarcation (annexe, paddle, kayak ...) sur les dunes et ses abords : ce sont des espaces fragiles qui abritent une faune et une flore protégées.  Je choisis une crème solaire respectueuse des océans, les coraux n'ont pas besoin de se protéger la peau.  Je ne ramporte pas de sable, de galets, ni de coquillages la plage en a plus besoin que moi. 	
<div style="text-align: center;"> <h2 style="margin: 5px 0;">LA PLAISANCE EN VACANCES</h2>  <p>J'utilise des produits naturels ou labellisés pour entretenir mon bateau.</p> <p> Je ne jette pas mes déchets en mer et je les trie quand je débarque sur terre.</p> <p> Je ne mouille pas sur les herbiers de zostère : ils abritent un univers !</p> </div>	<div style="text-align: center;"> <h2 style="margin: 5px 0;">VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ?</h2> <p>Pendant la période estivale, nos deux protectrices de l'environnement seront ravies de répondre à vos questions durant vos balades à travers les espaces naturels de l'île.</p> <p>Si vous n'avez pas eu la chance de les croiser, vous pouvez leur adresser un mail : protecteursenvironnement.yeu@gmail.com</p> <p>SERVICE ENVIRONNEMENT : Ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h30 02 51 59 49 55 Rue de la Victoire</p> </div>








www.mairie.ile-yeu.fr

Annexe 3 : Documents distribué aux usagers des cabanes des Sabias



Madame, Monsieur,

Un suivi scientifique des déchets apportés par la mer est réalisé depuis 2019 sur la plage des Sabias. Pour rendre cette action participative au grand public, un panneau à marée a été imaginé et installé en haut de la plage.

Nous constatons aujourd'hui avec regrets que des dépôts sauvages sont de plus en plus fréquents à cet endroit, surtout concernant les bouteilles en verre.

Ces déchets doivent être ramenés au domicile ou déposés en point tri.

Maintenons notre île propre, soyons responsable et ramenons nos déchets à la maison pour ensuite mieux les trier !



Annexe 4 : Affiche griffes de sorcière

Une espèce exotique envahissante sur nos littoraux !

Les griffes de sorcières *Carpobrotus acinaciformis*



Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels et les espèces locales.

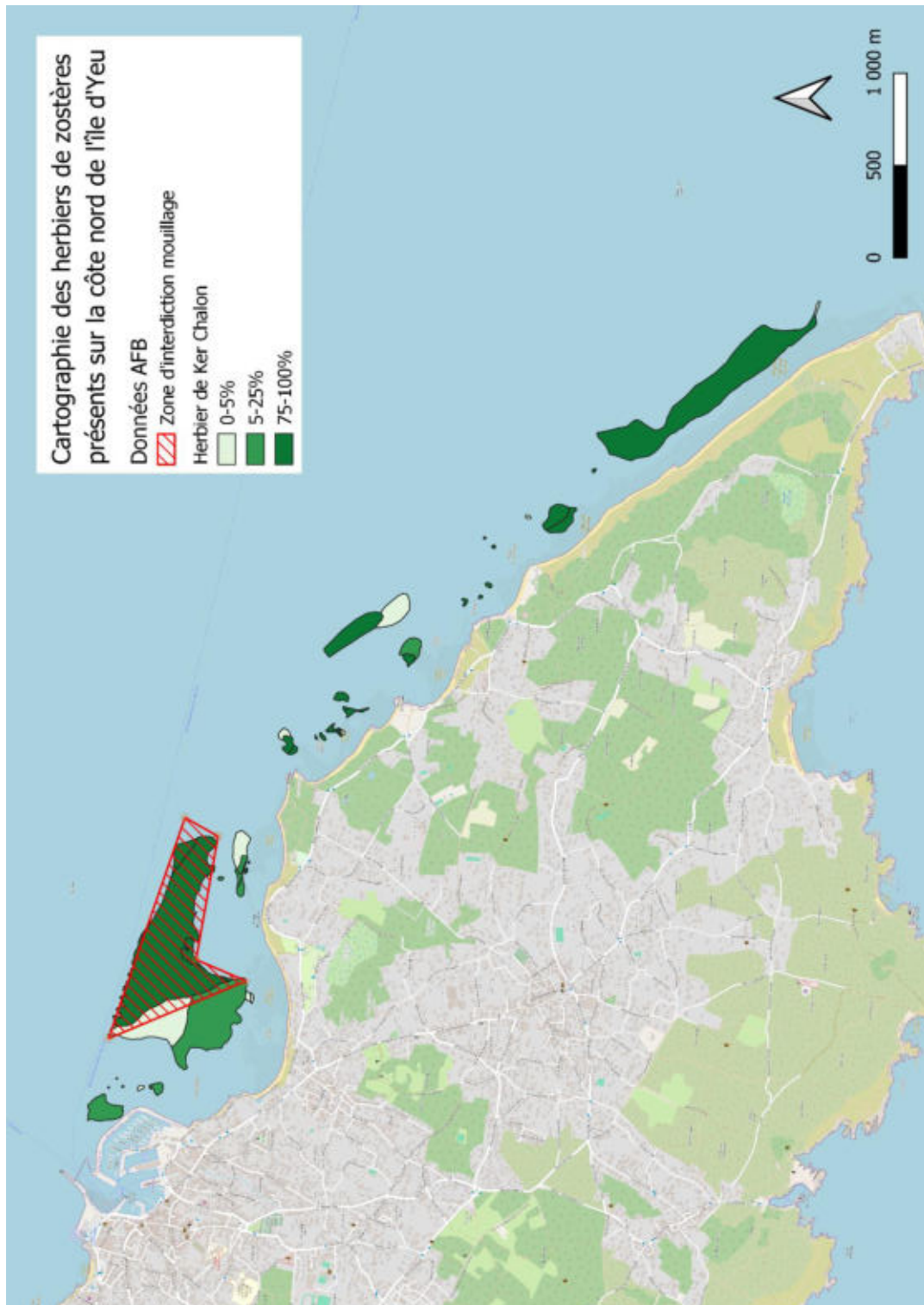
C'est une plante succulente rampante, qui forme des tapis denses et recouvre de larges zones, empêchant le développement de toutes autres plantes contribuant ainsi à une forte diminution de la richesse floristique. Son système racinaire peu profond ne maintient pas les sols et favorise l'érosion du littoral.

Lutter ensemble contre ce fléau :

- Privilégier des plantes locales dans vos jardins.
- Ne faites pas de boutures ou d'échanges.
- Parlez-en autour de vous.



Annexe 5 : Cartographie des herbiers de zostères présents sur la côte nord



Annexe 6 : Liste des informations relevées lors des sorties en kayak

Date
Heure
Binome
Observation
Météo
Température
Coefficient
Marée
Houle
Vent
Latitude
Longitude
Type d'attache bateau
Imat bateau
Propulsion
Activité pratiqué
Personne présente
Interaction/Discussion
Prospectus
Remarque

Annexe 7 : Affiche Nav&Co

Naviguez bien informé
et découvrez la vie sous-marine
avec

Nav&Co

Commencer la trace

La Pie, Balise de danger isolé avec voyant
47.729221 -3.995676
Informations

En mode InfoNautic

Passage de mammifères marins
Plusieurs espèces de dauphins et de phoques peuvent fréquenter cette zone. Pour les observer je re...
Plus d'information

En mode Découverte

Téléchargez l'application gratuitement

Nav&Co a bénéficié de financements FEAMP pour son développement et du Life Marha pour sa promotion.

SHOM L'océan en référence

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Life





































NATURA 2000

SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER ET DE LA BIODIVERSITÉ
Liberté
Égalité
Proximité

Annexe 8 : Support de sensibilisation sur les espèces et les habitats de l'île



Annexe 9 : Support de sensibilisation sur les pressions et les actions à mener en conséquence

<p>Action</p>  <p>Ganivelle Les ganivelles permettent de protéger les dunes du piétinement et de fixer le sable.</p>	<p>Action</p>  <p>Sentier balisé Rester sur les sentiers préserve les pelouses, dunes et landes et évite le dérangement.</p>	<p>Action</p>  <p>Parking velo Les vélos ont un plus gros impact sur l'environnement que la marche, l'utilisation des parking le limite.</p>	<p>Action</p>  <p>Ramassage Le ramassage des déchets permet de limiter l'impact de la pollution sur les écosystèmes.</p>	<p>Action</p>  <p>Tri sélectif Le tri contribue à économiser des ressources, à éviter le gaspillage et à limiter les pollutions.</p>	<p>Action</p>  <p>Réutilisable Utiliser des couverts, assiettes, goudes... permet de limiter les déchets et de préserver les ressources.</p>
<p>Action</p>  <p>Parking bateau Permet de préserver les dunes en évitant d'écraser les plantes nécessaires à leur développement et leur maintien.</p>	<p>Pression</p>  <p>Réchauffement climatique L'augmentation des températures déregle les écosystèmes de manière importante.</p>	<p>Action</p>  <p>Chien en laisse Limite le dérangement des espèces le long des chemins de randonnée.</p>	<p>Action</p>  <p>Droit environnemental Permet de donner un cadre de règles pour un développement durable.</p>	<p>Action</p>  <p>Eco navigation Eco naviguer c'est mettre sa place de bonnes actions fait en mer qu'à port.</p>	<p>Action</p>  <p>Campagne d'arrache Cela permet de limiter l'impact et la propagation des espèces invasives.</p>
<p>Pression</p>  <p>Surfréquentation Augmente de manière importante toutes les pressions présentes dans les milieux naturels.</p>	<p>Action</p>  <p>Moutillage écologique Ce type de moutillage permet de préserver les herbiers marins en limitant le radement de la chaîne.</p>	<p>Action</p>  <p>Ne pas s'approcher Limite le dérangement des espèces, des niches et des jeunes individus.</p>	<p>Action</p>  <p>Plante endémique Favoriser les plantes locales dans nos jardins permet de maintenir les écosystèmes de nos régions.</p>	<p>Action</p>  <p>Suivi scientifique Suivre l'évolution de notre environnement permet de mieux le connaître, d'agir et de le mieux préserver.</p>	<p>Action</p>  <p>Science participative Participer à votre tour pour une meilleure connaissance des milieux afin de les protéger.</p>
<p>Pression</p>  <p>Passage sur la dune Favorise la dégradation des dunes et des espèces qui y poussent.</p>	<p>Pression</p>  <p>Hors des sentiers Augmente le piétinement et abîme les espaces sensibles (ex: moins de végétaux qui poussent).</p>	<p>Pression</p>  <p>Vélos sur la plage Favorise la dégradation des dunes et abîme la plage.</p>	<p>Pression</p>  <p>Plastique Le plastique peut mettre 450 ans pour se décomposer, il impacte l'écosystème de différentes manières.</p>	<p>Pression</p>  <p>Canette Une canette peut mettre entre 200 à 500 ans pour se décomposer.</p>	<p>Pression</p>  <p>Mégot Déchet toxique, un seul mégot a la capacité de polluer 500 litres d'eau.</p>
<p>Pression</p>  <p>Bateau sur la dune Favorise la dégradation des dunes et des espèces qui y poussent.</p>	<p>Pression</p>  <p>Chien Nos amis les chiens peuvent effrayer certains animaux ou dégrader les dunes.</p>	<p>Pression</p>  <p>Bateaux proche des radeaux de puffin Les bateaux s'approchant des puffins dérangent leur repos.</p>	<p>Pression</p>  <p>Hydrocarbure Pollue chimiquement les milieux et impacte physiquement les espèces marines (mammifères, poissons, oiseaux).</p>	<p>Pression</p>  <p>Eaux noires Elles contribuent à la prolifération des algues, la réduction d'oxygène dans l'eau et apportent un risque bactérien important.</p>	<p>Pression</p>  <p>Saccharis Espèce exotique envahissante introduite qui menace les espèces locales et les écosystèmes.</p>
<p>Pression</p>  <p>Moutillage pirate Des zones de moutillage sont interdites. Mettre l'ancre dans ces espaces dégrade les milieux.</p>	<p>Action JOKER</p>  <p>À vos idées !</p>	<p>Action</p>  <p>Association L'engagement citoyen permet d'agir sur diverses thématiques.</p>	<p>Pression</p>  <p>Griffes de Sorcière Espèce exotique envahissante introduite qui menace les espèces locales et les écosystèmes.</p>	<p>Pression</p>  <p>Ailante Espèce exotique envahissante introduite qui menace les espèces locales et les écosystèmes.</p>	<p>Pression</p>  <p>Herbe de la pampa Espèce exotique envahissante introduite qui menace les espèces locales et les écosystèmes.</p>